

Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

ÉDITION SPÉCIALE "Rencontres Pastoralisme et Réensauvagement"

Il fallait bien un nom évocateur, Les Cabannes, pour accueillir les rencontres nationales de la Confédération Paysanne dédiées au pastoralisme, les 15 et 16 novembre derniers. Cependant pas d'Heidi ou de quelconque maison dans la prairie en vue, mais deux jours de travail en interne Confédération Paysanne et ADEAR, pour avancer sur des sujets de fond, entrecoupés de temps ouverts vers l'extérieur, pour échanger avec les acteurs locaux. Issues des commissions pastoralisme et prédation, ces rencontres avaient pour objectif d'élargir les discussions aux différentes menaces sur le pastoralisme, notamment en ce qui concerne les dynamiques de réensauvagement et les phénomènes de compensation carbone et environnementale.

Nous avons pris le temps de redéfinir le pastoralisme que nous voulons, de savoir où nous en sommes au niveau de la PAC et de la reconnaissance des surfaces pastorales (avec toutes les dérives d'un tel système), de discuter des outils de gestion collective (estives, GP..) et la crainte de les voir doucement disparaître, de voir quelles pourraient être les solutions juridiques pour sortir de la précarité foncière pour nombre d'entre nous.



Nous avons cherché à comprendre ce qui se cache derrière le concept de réensauvagement et les courants idéologiques dont il est issu et avons réfléchi comment nous positionner et contre qui lutter, ce qui nous a permis de prendre en compte la question des grands prédateurs avec une vision plus large, idéologique autant que politique. Pour élargir le champ des menaces à venir, nous avons abordé les projets de compensation environnementale et de financiarisation des territoires où nous vivons. Perspectives inquiétantes, mais ce n'est pas la politique de l'autruche qui sauvera le monde paysan !

Pour partager nos réflexions avec les acteurs du monde rural, nous avons organisé une soirée ouverte au public. Présentations de l'Ariège au Kirghizistan, en passant par l'Italie, un avant goût de l'année Internationale du Pastoralisme (2026, ONU). Et pour finir, une intervention haute en couleur de Survival International, sur le thème du colonialisme vert ou comment, sous couvert de projets de « protection de la nature » et de maintien de la biodiversité, les dominants issus des pays les plus pollués et destructeurs spolient les droits des communautés autochtones et imposent une nouvelle forme d'impérialisme tout en se vantant de vouloir sauver la Nature.

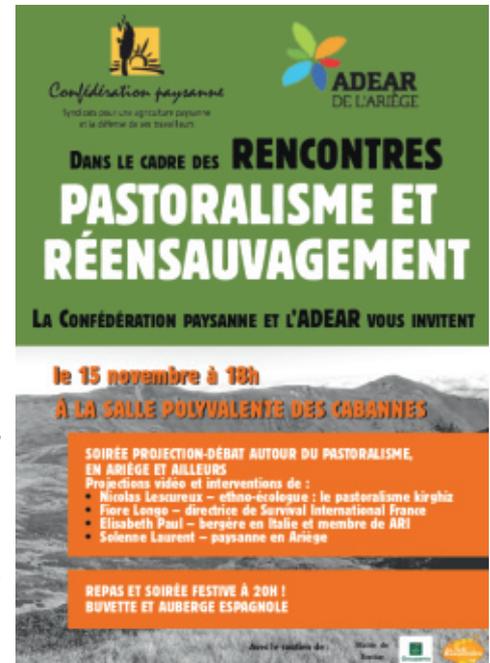
La Conf' se bat pour que vive un pastoralisme paysan inventif et combatif avec des éleveuses et éleveurs pastoraux fiers et des troupeaux heureux ! Pour que nos territoires de montagnes, nos garrigues, nos collines, nos talus, nos landes, nos forêts... restent vivants et ne soient pas enfermés dans des fantômes pour gens en mal de nature, ni ne deviennent des parcs d'attraction ou des réserves folkloriques ! Pour que les défenseurs du capitalisme avec leur corollaire de fausses solutions ne fassent pas main basse sur nos territoires pour compenser leur folie des grandeurs !

Une équipe d'organisateurs-trices et de bénévoles en pleine forme et de bonne humeur malgré les différents imprévus ont permis de mener à bien cette belle expérience. Qu'ils-elles en soient tous-tes remerciés !

À titre personnel, les rencontres de paysan-nes de toute la France, au cours des moments de travail ou lors des moments « off », permettent de sentir une énergie et une cohésion passionnante. À contribuer à écrire la feuille de route de la Confédération paysanne pour les prochaines années, avec la présence de 7 secrétaires nationaux sur 9 à nos rencontres, on s'est senti au cœur du réacteur !

En un mot, vivement la prochaine !

Mathias Chevillon



Notre définition PASTORALISME PAYSAN

Le pastoralisme est une pratique riche de 10 000 ans d'histoire, très présente encore aujourd'hui à travers le monde.

Les peuples, vivent depuis des millénaires grâce à ces connaissances traditionnelles qui leur permettent de s'adapter à des milieux pourtant hostiles mais dont ils connaissent toutes les facettes. Les animaux domestiques accompagnent depuis longtemps les hommes et les femmes et, de leurs précieuses relations avec le milieu, naît la grande diversité des productions : fromages, viande, charcuteries mais aussi laine, cuir, matière organique. Ces techniques permettent de faire pâturer des milieux naturels et répondent aux enjeux climatiques et économiques. Elles nécessitent un double savoir faire : alimenter au mieux chaque jour les animaux tout en gérant l'impact de ce pâturage pour avoir un bon renouvellement de la ressource et donc valoriser correctement cette **végétation spontanée**.

Chaque berger-ère a son savoir faire, lié à son milieu, à ses animaux, à lui même. Par cette action, il/elle ouvre les milieux permettant à la biodiversité de s'y épanouir et limite les risques liés à nos usages sociaux comme les risques d'incendies ou d'avalanches.

Cette pratique permet l'**autonomie des élevages** et les animaux sélectionnés à ce type d'alimentation sont adaptés à valoriser des milieux hostiles et donc répond aux enjeux climatiques (**adaptabilité**). Les animaux y trouvent une multitude de variétés végétales garante d'une bonne santé et de leur bien être. Le pastoralisme répond aux besoins alimentaires et comportementaux de nos troupeaux. Les produits qui en découlent sont remarquables par leur qualité et leur diversité.



Crédit photo : A. Wurbell

Ces pratiques proches de l'agriculture paysanne, permettent de dire que :

Le pastoralisme paysan met en adéquation la taille du troupeau et la surface à pâturer. Le pâturage est fait de **manière respectueuse** et cette pratique permet un lien quotidien fort avec le troupeau et le territoire, par l'observation continue. Elle demande une adaptation permanente aux conditions météorologiques, à l'état physiologique et aux besoins des animaux, à l'évolution du milieu. Elle change au fil des saisons et suit le cycle biologique naturel. Cette pratique se décline de façon **individuelle ou collective** (estives, AFP). Dans le cas du collectif, l'utilisation de communs permet l'utilisation du foncier sans obligation de capitaliser, ce qui permet aussi d'assurer la transmissibilité. Elle met en **lien** les acteurs des territoires, les éleveurs.euses et les berger.e.s et se déploie en tout lieu, en plaine comme en montagne, dans les marais, en bordure de fleuve. Elle permet d'augmenter l'autonomie des fermes en valorisant des ressources et des milieux inaccessibles où l'on ne pourrait pas cultiver.

Annabelle Wurbell, paysanne dans la Drôme

DES QUESTIONS QUI ÉMERGENT...

- 1) Faire la différence entre des systèmes qui ont une **finalité alimentaire** et la grande mode de l'**écopâturage** qui n'a qu'une finalité d'entretien des territoires.
- 2) La notion de pastoralisme est liée à nos territoires (espaces pastoraux variés), à notre époque et aux finalités des productions qui en découlent. Il faut donc **définir un pastoralisme contemporain et paysan** car on observe des dérives liées à l'accaparement du foncier, des aides PAC et parfois même de non respect du droit du travail pour certain-es salarié-es.



Atmosphère studieuse pendant les journées de travail de la Conf

3) **Le pastoralisme est-il seulement une technique**, liée au fait de garder en se déplaçant ou de parquer les animaux de façon mobile ? Ou concerne-t-il plus largement un type d'élevage qui **valorise des surfaces dites pauvres** et peut donc à ce titre concerner les systèmes en parc fixe ?

4) Les surfaces dites pastorales définies par la PAC ne correspondent pas forcément à cette pratique. Il y a donc là un point sur lequel nous continuons à travailler.

Des propositions pour renforcer le Pastoralisme collectif

La mise en péril du caractère collectif du pastoralisme est claire notamment depuis la PAC 2015. Nous avons émis des inquiétudes lors du colloque "Agriculture de montagne" de la Conf' en 2015 à Ax-les-thermes. Nos doutes et inquiétudes étaient fondés.

Comment travailler sur des propositions pour renforcer le collectif ?

Plusieurs intervenants ont permis d'enrichir les réflexions de cet atelier.

• Didier BUFFIERE, du GIP CRPGE (65), a présenté le projet Contract 2.0 qu'il a co animé, sur les MAEC "de rêve" adaptées à la gestion collective comme le pastoralisme, ou comment dans un programme multi acteurs on co-construit des moyens de protection agro environnementaux. Propositions malheureusement peu retenues dans la PAC 2023...

publics gestionnaires d'alpages ou d'estives, fréquentes dans l'ouest des Pyrénées, il est intéressant de souligner la plus grande résilience face à une PAC qui divise, mais une inquiétude de perte de maîtrise de l'outil dans certains cas.

Pour redynamiser le collectif, le premier point à améliorer concerne les politiques publiques.

Si la Conf' a investi beaucoup d'énergie dans les négociations de la nouvelle PAC, force est de constater que **le plafonnement des aides n'est toujours pas au rendez-vous.**

Le contrôle des structures appliqué aux estives/alpages pourrait être une solution, si ce n'est pour plafonner, mais au moins pour rendre public et éventuellement négocier les effectifs sur les estives/alpages.

Le souhait de contrôles plus adaptés est unanime, combien de gestionnaires se sont vus contrôler un jour de neige... Blague à part, l'abrutissement de certaines végétations ou l'utilisation de certains

quartiers est fortement liée à la saison, et la période des contrôles, elle, nous échappe totalement !

Pour le volet humain, le point le plus important soulevé est sans conteste le besoin d'accompagnement et d'animation des groupements. Des moyens propres au GP pourraient permettre de gérer plus facilement des projets. Une plus grande transparence, voire un encadrement du fonctionnement, ont été évoqués. Pourtant, le même niveau d'information pour chacun est une des bases d'un fonctionnement collectif sain !

Compter sur un fonctionnement en bonne intelligence ne suffit décidément pas dans un contexte où toutes les règles publiques poussent à l'individualisme. Les alpages et estives sont un des derniers endroits de nos systèmes agricoles qui n'existent que par le collectif.

LES COMBATS À MENER SONT ENCORE NOMBREUX POUR SAUVEGARDER CE QU'IL NOUS RESTE DE COLLECTIF !

Mathias Chevillon



Crédit photo : S.Laurent

• Luc FALCOT, vice président du CERPAM (Alpes Méditerranées) et Olivier GRAVAS, président de l'association des AFP et des GP des Pyrénées Orientales, ont présenté le fonctionnement du pastoralisme collectif sur leur territoire.

De riches discussions ont permis d'identifier les points qui fragilisent le collectif.

Concernant les politiques publiques, l'impact le plus négatif revient à la PAC, qui a fortement verrouillé l'accès aux estives pour de nouveaux transhumants. Les MAEC pas toujours adaptés constituent parfois aussi un frein.

D'un point de vue humain, le fonctionnement collectif repose souvent sur le président de la structure. Le temps disponible et l'énergie investis par ce dernier sont malheureusement phagocytés par la charge administrative, gourmande en temps et pesante en responsabilités. Le cadre pas toujours clair des ayants droits sur les estives/alpages est parfois source de déséquilibres voire de conflits dans les entités gestionnaires.

Pour le cas particulier des collectivités

Le gouvernement français souhaite-t-il la fin du pastoralisme paysan ?

Après maintes réunions et arguments que nous avons fait remonter des territoires pastoraux, le Ministre a tranché : **les surfaces pastorales sur les territoires les plus difficiles ne recevront plus d'aide PAC (paiements surfaciques du 1er pilier) si elles ne respectent pas un chargement minimum de 0,2 UGB/ha admissible.**

En dessous de ce seuil, l'activité agricole serait insuffisante pour que ces surfaces pastorales ligneuses (SPL) soient éligibles aux aides directes ! Cet arbitrage serait justifié par les griefs de la Commission européenne sur la difficile évaluation de ces surfaces, griefs dont le ministère sait s'exonérer. Depuis Paris, ce seuil peut sembler très bas, mais dans certaines zones il est totalement inadapté aux réalités du terrain. Que ce soit en garrigues méditerranéennes ou en montagne, ces zones par définition pas ou peu mécanisables, c'est pourtant bien le pâturage avec un chargement très bas, qui reste la meilleure valorisation possible. Cette décision est violente. Elle revient à dire que ces surfaces ne sont plus agricoles et donc que les paysan-nes qui y pratiquent l'élevage ne sont plus considérés comme tel-les. Rien qu'en Occitanie, plusieurs centaines de fermes seront impactées, sans même compter les fermes qui transhumant. **Alors que la Confédération paysanne milite pour le plafonnement des aides PAC, pour notamment mettre fin aux rentes de situation, le ministère instaure des seuils plancher discriminants éliminant les petites fermes. La Confédération paysanne demande donc au Ministre de l'agriculture de reconsidérer cet arbitrage et de donner un avenir au pastoralisme paysan dans de nombreux territoires français.**

PRÉCARITÉ DU FONCIER ET SURVIE DU PASTORALISME : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Quand la survie du pastoralisme dépend de la sécurisation de l'usage des pâtures, on n'en finit plus de se confondre en types de maîtrise de foncier : d'un côté les mises à disposition « gratuites » type vaine pâture, occupation sans droit ni titre ou commodat qui ne sécurisent pas l'activité pastorale. De l'autre côté le bail rural, qui offre les garanties les plus étendues sur la durée et l'encadrement légal. Entre les deux, la Convention Pluriannuelle de Pâturage (CPP), utilisée souvent dans le cas des AFP mais aussi par des éleveurs individuels, permet une sécurisation pouvant aller jusqu'à 9 ans, mais n'est pas automatiquement reconductible comme les baux ruraux.

Ce type particulier de surface et les utilisations multiples qui en découlent, peut être l'endroit de conflit d'usage. L'exploitation du bois, la chasse, le tourisme sont parfois des concurrents pour l'accès à ce foncier multi-usage et renforce la précarité à laquelle sont exposées les pratiques pastorales.

L'usage des « communs » adapté au Pastoralisme, se heurte au droit de propriété.

Des idéologies s'entrechoquent : « Attention aux conventions tripartites (avec l'ONF ou le CEN) car souvent la convention devient un outil de pression entre nous mais elle ne permet pas

une vraie assise. On peut être accusé de surpâturage à tire-larigot. » Bénédicte, éleveuse de Roves.

Alors comment réussir tou-tes ensemble à produire, tout en entretenant le paysage sur ces territoires difficiles et favoriser la biodiversité quand on fait face à un foncier morcelé et divisé en multiples propriétaires ?

De ces discussions émergent des pistes de revendications :

« Proposer que les prêts à usage ou commodats soient régis par le Code Rural avec une durée minimal de 5 ans. » ; « Les CPP doivent bénéficier d'une tacite reconduction du fait d'un diagnostic pastoral avec un organisme extérieur (CERPAM, Signe, etc.) » ; « Mettre en place des servitudes de pacage » etc. Dans ce jeu d'accès à la terre, qui joue le rôle d'arbitre ? La CDOA ? La SAFER ? Le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux ? Les commissions consultatives (foncier, baux ruraux) ?

« Il faut qu'il y ait des paysannes et paysans de la Conf dans tous ces organismes qui arbitrent l'accès à la terre. Des leviers d'actions il y en a, il faut qu'on se familiarise avec : Ne lâchons rien ! » Christophe, éleveur ovin transhumant dans la Drôme.



LA PAYSANNERIE À L'ÉPREUVE DU RÉENSAUVAGEMENT

Le modèle économique capitaliste qui s'est imposé à la planète entière a eu de l'effet : la biodiversité ne fait que décliner et le changement climatique menace la survie même de l'humanité. Pour y faire face, toutes sortes de solutions sont envisagées, des plus naturalistes aux plus capitalistes, du local à l'international, comme avec les COP sur le climat ou la biodiversité (1). La plupart d'entre elles sont en lien plus ou moins direct avec l'agriculture, dans la mesure où elles ont un impact sur les terres ou les pratiques paysannes.

Dans ce contexte, **le défi qui se pose à nous, paysannes et paysans, est donc de trouver le moyen de nourrir l'humanité tout en répondant aux urgences climatiques et de préservation de la biodiversité. Sans perdre de vue nos exigences de justice sociale.**

Pour relever ce défi, il faut d'abord lutter contre l'idée simpliste que la nature vaut mieux que l'agriculture. Si nous voulons produire localement une nourriture de qualité, c'est de l'un et de

l'autre dont la société a besoin, pas d'une agriculture industrielle d'un côté et d'une nature sauvage qui compense ses dégâts de l'autre.

Il faut aussi s'opposer à tous les mécanismes qui visent à compenser la dégradation de l'environnement, causée par notre modèle économique, en s'accaparant les terres agricoles, les forêts, les alpages. LA COMPENSATION CARBONE OU BIODIVERSITÉ EST UN LEURRE, MAIS L'ACCAPAREMENT DU FONCIER ET LA SPÉCULATION QUI EN DÉCOULENT SONT BIEN RÉELS. Si nous ne stoppons pas tout ça, la logique de marchandisation de la nature qui pousse à ces phénomènes risque de conduire de plus en plus de paysannes et de paysans à chercher leur source de revenu dans des mécanismes compensatoires plus lucratifs que l'agriculture.

Le milieu rural, entre réensauvagement et financiarisation de la nature, risque de devenir l'exutoire d'une population en mal de nature et le nouvel eldorado de la finance verte. Au milieu de cet

espace conflictuel, il nous faut affirmer notre légitimité de paysannes et de paysans à exercer nos activités productives et à en vivre, tout en montrant que l'agriculture paysanne est intimement liée à la nature, avec ce que ça représente de difficultés.

Deux motions s'opposant au réensauvagement et à la compensation carbone ont déjà été adoptées lors des deux derniers congrès de la Confédération paysanne (en 2019 et 2021). Elles ont servi de base à ces deux journées de rencontres (intenses !), les 15 et 16 novembre 2022, en Ariège, avec des paysans et paysannes venu-es de toute la France. C'est en partie le fruit de ces réflexions que nous avons cherché à partager dans ce dossier.

Christophe Morantin, éleveur et maraîcher dans la Drôme

(1) La Conférence des Parties (Conference of the Parties, ou COP) désigne couramment la réunion annuelle des États pour fixer les objectifs climatiques mondiaux. Des COP sur la biodiversité ont lieu tous les deux ans.

DES ÉLEVEURS ET DES ÉLEVEUSES NOMBREUX-EUSES, PAS DES TERRITOIRES VIDES ET SAUVAGES !

Le ré-ensauvagement peut sembler bénéfique, à première vue, dans nos pays dits « développés ». Nous pourrions croire qu'il apporte une réponse vertueuse aux dérives d'un système qui détruit le vivant. On aimerait voir les zones de plaine et les pourtours des villes retrouver de la biodiversité, de la vie qui grouille et fourmille, croire que si on ré-ensauvageait les territoires, l'eau redeviendrait potable, les sols gorgés d'humus, les paysages variés, les forêts plus épaisses, la faune plus abondante... On aimerait y voir une stratégie pour faire reculer la bétonisation, les pollutions, le chaos climatique. Pourtant les défenseurs et défenseuses de l'idéologie du ré-ensauvagement, tels les auteurs du livre Ré-ensauvageons la France ⁽¹⁾, ne sont pas les militant·es qui s'insurgent et agissent avec nous contre les fermes usines, vont faucher des cultures d'OGM ou bloquent les chantiers de construction de routes ou de méga-bassines... On ne les entend pas parler de justice sociale, de partage du territoire, ni de souveraineté alimentaire.

Non, iels préfèrent se focaliser sur les « derniers » grands espaces préservés qu'iels imaginent sauvages, marquant leur intérêt pour les territoires de montagne, les forêts, les landes, les garrigues... Et utilisent les grands prédateurs comme symboles de cette nature « sauvage » à mettre sous cloche.

Ces lieux sont pourtant pour nous, éleveurs et éleveuses pratiquant le pastoralisme, nos lieux de vie et nos pâturages. Pour nourrir nos troupeaux sans artifices, ni apports extérieurs, nous avons besoin de vastes espaces naturels. Des lieux parfois hostiles mais qu'on aime avec force. Nous apprenons à composer avec nos bêtes et le milieu naturel qui nous fait vivre, nous tissons des liens forts et complexes avec le vivant dont nous nous sentons faire partie. Différemment aux ré-ensauvageurs, nous ne fantasmons pas la nature, nous y vivons, y travaillons, y avons notre place. Le domestique et le sauvage s'entremêlent, et pour nous, paysannes et paysans pastoraux, cet équilibre précaire fait sens et répond aux enjeux actuels.

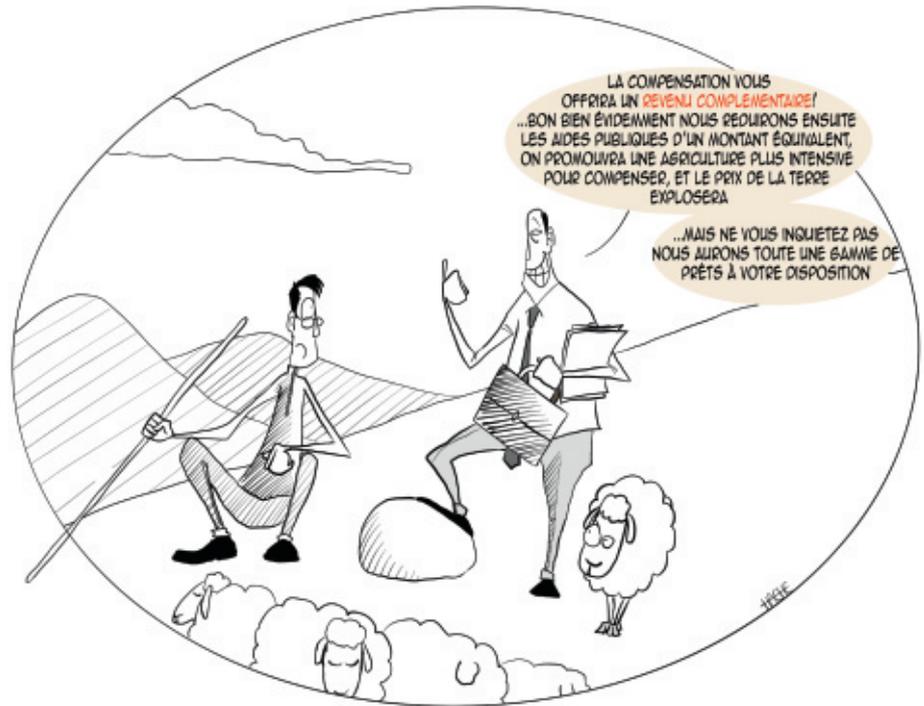
Pourtant, quand les lois et le cadre réglementaire sont déséquilibrés ⁽²⁾, nous en devenons les premières victimes et avons l'impression de ne plus être soutenu·es, de gêner des décisions prises en ville, loin de nos réalités. Nous avons l'impression de nous retrouver coincé·es entre des fantasmes urbains et une certaine vision du capitalisme vert, avec son corollaire de fausses solutions, compensation carbone et compensation biodiversité en tête ; entre la protection stricte de nos territoires, où les activités paysannes n'auraient plus leur place, et la financiarisation de la nature dans laquelle on vit pour soi-disant compenser la gabegie des modes de vie à l'occidentale.

Il va falloir faire preuve d'inventivité, rassembler dans nos analyses et combats pour trouver comment mieux défendre nos réalités, nos métiers, l'importance de nos pratiques d'élevage... Nous ne pouvons pas être sacrifié·es au nom d'une vision simpliste, fantasmée, binaire ou marchande.

(1) Ré-ensauvageons la France, Plaidoyer pour une nature sauvage et libre, par Gilbert Cochet et Stéphane Durand, Acte Sud, 176 pages, 2018, 21 €.

(2) Politiques de protection des grands prédateurs, par exemple.

« Nous ne considérons pas le sauvage comme une entité loin de nous, en dehors de nous : nous tentons de composer avec », explique Fanny Métrat, éleveuse de brebis en Ardèche.



QUELQUES CHIFFRES

Aujourd'hui, le ré-ensauvagement en France reste anecdotique : 5 « réserves de vie sauvage® » couvrent 1224 hectares (Drôme, Côtes d'Armor, Hérault). Outre ces réserves, environ 1% de la métropole bénéficie d'une réglementation plus ou moins stricte – 7 parcs nationaux (363 300 ha), 287 réserves naturelles (206 926 ha) et 56 réserves biologiques intégrales (21 868 ha) ⁽¹⁾.

Au niveau européen, le réseau Rewilding Europe, à laquelle appartient les « réserves de vie sauvage® », comptabilise plus de 50 000 hectares faisant l'objet d'accords de ré-ensauvagement ; auxquels s'ajoutent 122 000 hectares faisant l'objet d'une « collaboration ». Favorable au « pâturage naturel », Rewilding Europe a réintroduit 1500 animaux depuis 2011 : des chevaux et bisons en liberté dans le massif des Rhodopes (Bulgarie), dans les Carpates (Roumanie), en Ukraine (chevaux « réensauvagés ») et en Tchéquie (bovins Tauros).

(1) Données 2017

UN PROCESSUS DE DÉSENGAGEMENT CROISSANT DE L'HUMAIN D'AVEC SON ENVIRONNEMENT

Que signifie la notion de « réensauvagement » ?

La notion de « sauvage » est une construction culturelle, formée par opposition au domestique ⁽¹⁾. Ces termes ont leur histoire propre au sein de la société occidentale. Au 19^{ème} siècle, le sauvage opère un retour en force : le courant romantique réinvente la nature sauvage au travers d'écrits et de peintures représentant de vastes paysages, souvent dénués d'humains.

C'est à ce moment là qu'émerge la philosophie de la « wilderness ». Que couvre ce terme ?

Ce concept américain fait référence à des paysages où la nature n'a pas été transformée par la main de l'homme. Ainsi, la fréquentation de ces milieux permettrait une existence plus libre et authentique ⁽²⁾. Progressivement, des sites à la beauté sauvage deviennent des lieux de visites et des zones protégés : c'est le cas de Yellowstone, le premier parc national américain, en 1872. Cette vision, qui nie la présence antérieure de populations autochtones, s'accompagne d'aménagements touristiques destinés aux élites urbaines souhaitant s'échapper des villes.

La notion de wilderness ayant été critiquée pour son ethnocentrisme et sa vision d'une pureté originelle, les partisan-es du retour au sauvage adoptent la notion de wildness, un « état sauvage », qu'il serait possible de retrouver via le réensauvagement (rewilding). Il n'est alors plus question – pas directement – de fournir des espaces de loisirs mais de préserver la valeur intrinsèque de la nature, de lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Il implique en général le retrait des humains afin de laisser se développer de manière autonome les autres êtres vivants ⁽³⁾.

En quoi le réensauvagement interroge-t-il l'usage des terres, notamment en Europe ?

Les auteurs d'un des articles précurseurs sur le réensauvagement en Europe ⁽⁴⁾, parient qu'entre 10 et 29 millions d'hectares vont être « libérés » par l'agriculture entre 2000 et 2030, notamment des prairies semi-naturelles et des zones montagneuses ou reculées avec des sols « de faible qualité », qui seraient de toute façon des pièges de pauvreté pour les populations qui y vivent. Cette déprise serait ainsi une opportunité pour un réensauvagement bénéfique pour la biodiversité, mais aussi pour les humains à travers divers services écosystémiques. La production alimentaire serait assurée par les terres plus compétitives ailleurs en Europe... ou dans le monde.



Soirée projection aux Cabannes.

Entretien avec Nicolas Lescureux, ethno-écologue, chargé de recherches au Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive de Montpellier (CNRS).



Les paysan·nes en pleine préparation des ateliers

L'impact de la concentration et de l'intensification de la production dans les zones les plus « compétitives » est éludé.

Quel modèle agricole se dessine à travers le réensauvagement ?

Le réensauvagement s'accompagne d'un retrait des activités de production d'une partie des territoires. Compenser cette perte de territoires, c'est intensifier la production agricole ailleurs, avec force énergies fossiles, pesticides et engrais chimiques. C'est aussi abandonner l'élevage pastoral, voire l'élevage tout court. C'est



Photo : En maintenant ses explorations et extractions d'énergies fossiles, TotalEnergies se lance dans la compensation carbone. La firme prévoit ainsi la plantation d'acacias sur 40 000 hectares, au Congo. Les populations locales se retrouveraient privées de l'usage de leurs terres - <https://urlz.fr/kIQb>

concentrer les humains dans les zones urbaines et concentrer la production énergétique pour des questions d'économie d'échelle. Au final, c'est un processus de désengagement croissant de l'humain d'avec son environnement : une nature sans humain, une vie sans animaux domestiques – qui doivent être « libérés », une viande in-vitro sans animaux...

Le fantasme du sauvage et les projets de réensauvagement éludent la question de la souveraineté alimentaire. À moins qu'ils s'en remettent à l'agriculture 2.0 pour produire davantage sur des surfaces plus réduites ? L'alternative à ce projet, c'est un partage des terres qui permet de combiner production agricole et préservation de la biodiversité. Cela implique de sortir des modèles productivistes pour aller vers une agriculture engagée avec son environnement écologique et social : une agriculture paysanne.

Propos recueillis par Sophie Chapelle

(1) Descola, P. 2004. Le sauvage et le domestique

(2) Cronon, W. 1996. The trouble with wilderness, or getting back to the wrong nature.

(3) Gammon, A. R. 2018. The Many Meanings of Rewilding: An Introduction and the Case for a Broad Conceptualisation.

(4) Navarro, L. M., and H. M. Pereira. 2012. Rewilding Abandoned Landscapes in Europe.

« ON PERD LES PRAIRIES... ET ON PERD EN BIODIVERSITÉ »

Le réensauvagement peut mettre à mal l'activité paysanne, comme l'illustre la réserve de vie sauvage mise en place depuis trois ans dans la Drôme.

En novembre 2019, l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) inaugure une « réserve de vie sauvage », 490 hectares⁽¹⁾ sur la commune de Léoncel, dans la Drôme. Toute activité agricole et d'élevage est interdite dans ces « réserves ». Bien que l'association mette en avant que « les terres agricoles ne sont pas concernées par les projets de Réserves de Vie Sauvage® et [que] l'Aspas ne cherche pas à les acquérir »⁽²⁾, Valéry Vassal, éleveur laitier bio, s'en est vu interdire l'accès : « J'y fauchais 30 hectares depuis 2010, mais comme je n'avais pas de bail, la Safer m'a dit qu'on ne pouvait rien faire ».

Depuis, la Confédération paysanne l'a accompagné dans des négociations auprès de l'Aspas pour que lui soit reconnu le droit de pâturer dans la réserve quelques semaines par an, sur une petite surface adjacente à sa ferme. Pour l'heure, l'association reste opposée à toute activité agricole, même bio. « Le jour où je vais manquer de fourrage, il faudra que j'aïlle jusqu'à deux heures de tracteur, alors que j'en avais à un kilomètre de ma ferme. C'est impensable qu'on laisse partir des prairies mécanisables pour des trucs comme ça, alors qu'il y a plein de terrains qui sont inaccessibles », déplore Valéry Vassal. « On n'arrive pas à faire entendre que maintenir ces pâturages et espaces ouverts contribue à la biodiversité. Eux, ils prônent le réenfermement : on perd les prairies, ils vont gagner en bois – enfin, en une espèce de bois - et on va perdre en biodiversité. »

L'augmentation du prix du foncier est un autre problème. Le domaine de 490 hectares a été acheté pour 2,3 millions d'euros par l'ASPAS⁽³⁾, soit 4700 euros par hectare. « C'est trois fois le prix du foncier ici, sachant qu'il n'y a que du buis sur au moins 250 hectares » s'agace Valéry Vassal. « Et ça a été acheté avec l'argent du contribuable [les dons étaient défiscalisés]. De fait, j'ai moi aussi payé... » Il s'interroge sur la suite : « Des jeunes veulent s'installer, j'ai deux de mes filles motivées pour reprendre. Le risque, c'est le découragement, la désertification et, au final, la vie de la commune qui est en jeu ». Mais la démarche fait réagir : « On sait que les gens de Léoncel sont avec nous, ainsi que la population rurale en général qui ne voit pas l'intérêt de ces réserves dans la Drôme⁽⁴⁾ ».

S. Ch.

(1) Sur ces 490 hectares, 250 étaient un parc de chasse.

(2) www.aspas-nature.org

(3) Dont 965 000 euros via un appel aux dons.

(4) Le 21 août 2020 à Crest, siège de l'Aspas, plusieurs centaines de manifestant·es, auto-identifiés comme « acteurs du monde rural drômois », défilèrent pour dire : « Non à la mainmise sur le foncier naturel drômois : le réensauvagement tue les territoires ruraux ! ».

UNE CONCURRENCE ACCRUE POUR L'USAGE DES TERRES

Frédéric Hache, du groupe de réflexion indépendant Green Finance Observatory, revient sur les raisons avancées par les institutions pour donner un prix à la nature. Il détaille les conséquences de cette financiarisation sur l'agriculture.

L'idée de donner un prix à la nature relève-t-elle de politiques publiques réellement mises en œuvre ?

Oui. Des institutions, comme l'ONU ou la Commission européenne, promeuvent le concept de « capital naturel » qui suppose de donner un prix à la nature pour la sauver. L'ONU a même élaboré un cadre comptable environnemental, adopté en 2021, qui sert de référence. La nature y est considérée comme un ensemble de « services écosystémiques » contribuant au bien être humain : fourniture de bois, pollinisation, purification de l'eau, prévention de l'érosion des sols, séquestration du CO2...

Depuis 2019, l'Union européenne publie la valeur d'une partie de ces services écosystémiques, estimée à 234 milliards d'euros. Ce chiffre ne signifie rien et représente seulement un mois de revenu du secteur pétrolier ! Produire ce genre de chiffres aide-t-il à protéger la nature ? C'est discutable.

Comment en est-on arrivés à cette financiarisation de la nature ?

Le concept de capital naturel part du principe que les réglementations environnementales contraignantes ont échoué. C'est faux : quand elles sont mises en places, elles ont un excellent bilan, à l'image du protocole de Montréal visant l'interdiction des gaz aérosols. Le problème, c'est qu'elles ne sont pas assez mises en place. Ce concept présuppose aussi qu'on a une connaissance scientifique complète des fonctions écosystémiques afin de calculer ce qui est perdu et gagné. Or, on a une connaissance très parcellaire : on continue à découvrir 18 000 nouvelles espèces par an ! Pourtant, ce concept continue à être promu, notamment par le gouvernement français. Quant aux méthodes de calcul, incroyablement simplistes, elles conduisent à produire des chiffres sans signification, qui facilitent la destruction.

Ce que vous évoquez est le préalable à la mise en œuvre de

marchés de compensation carbone et de biodiversité⁽¹⁾. Quel bilan en est tiré ?

Pour tout projet de construction, il y a normalement une hiérarchie d'atténuation : éviter, minimiser, réhabiliter, compenser. Comme ce n'est pas vraiment surveillé, la tendance est d'aller directement à la dernière étape, la compensation. On peut, par exemple, faire un aéroport et le compenser quelque part par un service écosystémique de valeur monétaire « équivalente ». Ça existe déjà en Australie, au Canada et aux États-Unis, et le bilan est exécrable : entre deux tiers et trois quarts des projets de compensation sont un échec.

Quelle type de conséquence cette financiarisation de la nature peut-elle avoir sur l'agriculture ?

Si ces marchés se généralisent, les conséquences sociales et géopolitiques peuvent être colossales, avec une concurrence accrue pour l'usage des terres. L'agriculture peut se retrouver face à des fonds d'investissements qui veulent planter des arbres, avec une rentabilité plus élevée en fonction du prix de la tonne de CO2. Au Pays de Galles, des fonds d'investissements rachètent déjà des fermes mises aux enchères : ils les rasant pour planter des arbres et collecter des crédits carbone, détruisant au passage le tissu social et économique local.

La compensation est sur le point de changer d'échelle : les marchés de compensation de carbone se multiplient, les nouveaux marchés de compensation biodiversité vont avoir besoin de terres, et le secteur bancaire s'en empare pour lancer des produits d'épargne « durable ». In fine, c'est la même dynamique politique que pour le climat : les pays riches ne veulent pas changer de mode de vie, maintient le statu quo et on crée une nouvelle classe d'actifs financiers.

Propos recueillis par S. Ch.

(1) Une bataille sémantique est en cours : la Commission européenne préfère, par exemple, parler de « solution fondée sur la nature ».

LA VOIE DU MILIEU !

« Entre une vision fantasmée de la nature ou antispéciste et une autre qui voudrait opposer de façon bête et méchante les ruraux aux urbains, les agriculteurs-chasseurs aux écologistes », la Confédération paysanne doit trouver sa voie entre ces deux extrêmes, estime l'éleveuse Fanny Métrat.

Dans un contexte où on doit faire face aux attaques des grands prédateurs sur nos troupeaux et en même temps aux discours souvent simplistes, très manichéens et parfois violents d'une certaine frange d'environnementalistes ou de mouvements vegans, et face à une population de plus en plus éloignée des réalités paysannes et à un tourisme de masse non « éduqué » avec qui on doit partager les territoires où nous vivons et travaillons, on se sent souvent spoliés, marginalisés, incompris, jugés, non soutenus, méprisés...

La colère chez les éleveurs est grande, souvent légitime, et elle doit être entendue.

Mais attention aux limites à ne pas franchir ! Prenons le temps de digérer cette colère



Table ronde de restitution des travaux

avant de prendre position. Revenons aux fondamentaux de la Conf' qui se veut être aussi un syndicat de transformation sociale, un syndicat de convergences avec les autres luttes sociales, internationalistes et écologistes. On ne peut pas rallier les mouvements corporatistes et ruralistes à la sauce CPNT et aux relents trop souvent populistes et nationalistes qui fleurissent dans nos campagnes.

Sans pour autant mettre le couvercle sur des sujets complexes et sans nier les problèmes auxquels nous faisons face, comme face au ré-ensauvagement, nous nous devons encore une fois de trouver la voie du milieu, l'équilibre précaire et compliqué entre ces 2 extrêmes, entre une vision fantasmée de la nature ou antispéciste et une autre qui voudrait opposer de façon bête et méchante les ruraux aux urbains, les agriculteurs-chasseurs aux écologistes.

Pour nous, paysannes et paysans, il nous arrive d'osciller parfois, mais notre syndicat doit tenir le cap, continuer à écouter, témoigner, analyser, confronter et construire à plusieurs. Le défi est grand, délicat et mouvant, mais on se doit de le relever avant que les travers empruntés par certains, d'un côté ou de l'autre, ne nous engloutissent tous !

Oui, nous sommes aux premières loges (de par le foncier et notre lien à la nature), et il peut être difficile d'obtenir une juste rémunération par notre travail. Mais la Confédération paysanne continuera à agir, à dénoncer ces mécanismes avec force, à proposer des alternatives, à exiger des réglementations pour l'intérêt général et les générations futures. Nous n'acterons pas la fin de l'agriculture paysanne, ni la mort de nos territoires !

Fanny Métrat et Laurence Marandola

--- REMERCIEMENTS ---

Un remerciement appuyé aux différents financeurs de ces rencontres :

- Conseil Régional
- Mairie de Bestiac
- Mairie de l'Hospitalet Près l'Andorre
- Mairie de Appy
- MSA Midi Pyrénées Sud
- Groupama
- AXA agence A.Lachèvre

Merci à La Télé Buissonnière pour la mise à disposition du film "Dans les yeux d'un berger"

Un regret sur le peu de soutien financier de collectivités locales, soutien avec lequel il aurait été possible d'ouvrir plus largement ces rencontres, et de faire profiter à un public élargi les différentes interventions.

Un grand merci à l'équipe de bénévoles, toujours ponctuelle et de bonne humeur, qui ont permis que les temps de travail et de pause s'enchaînent dans la fluidité.

Standing ovation pour la cuisinière en chef, grâce à qui on parlera encore quelques années de ces rencontres... « Mais si, tu te rappelles, on avait hyper bien mangé ! »

Merci aussi à l'équipe de la Confédération Paysanne Nationale, d'accorder sa confiance à l'humble Conf'Ariège, pour organiser ce type d'événements nationaux. Merci aux salarié-es, de Bagnolet comme de Foix, pour l'appui dans la préparation et la réalisation de cet événement.

SOUTENEZ-NOUS, PROFITEZ-EN POUR ADHÉRER POUR L'ANNÉE 2023 !

Renvoyez le bulletin d'adhésion ci-dessous + le règlement de la cotisation au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse postale _____
 Adresse mail _____ Tel : _____
 Statut : exploitant-e cotisant-e solidaire en projet d'installation
 Retraité-e conjoint-e autre : _____
 Production(s) : _____
 Production en agriculture biologique : oui non

- J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège (chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège) :
- Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 70 €
 - Cotisation petit budget + abonnement au journal LE REGAIN : 35 €
 - Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 70 €) ou 1 % de vos aides PAC !

Dans un souci de représentativité professionnelle et de légitimité de la Confédération paysanne, les porteurs de projet ne peuvent pas adhérer au syndicat en tant que membre actif. Si vous êtes dans ce cas, nous vous encourageons vivement à adhérer à l'ADEAR09 et à nous rejoindre dès l'installation effective !

- Je m'abonne au journal Le Regain (sans adhésion) : 10 €
 J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège, cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR de l'Ariège)

Confédération Paysanne de l'Ariège – 32 avenue du Général De Gaulle – 09000 FOIX – 0561021431 – confariège@gmail.com

- Je souhaite un reçu

